RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pour lutter contre l'épidémie, téléchargez
#Tous AntiCovid

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Valable en France métropolitaine (hors Outre-mer)

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Nom et prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse du domicile : .....

Je me déplace pour l'une des raisons suivantes :

	Entre 6h et 19h	Entre 19h et 6h
1 Activité professionnelle, enseignement et formation, mission d'intérêt général • Déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou d'enseignement ou de formation. • Déplacements professionnels ne pouvant être différés, livraisons. • Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle. • Déplacements liés à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.	☐	☐
2 Santé (consultations et soins) Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé.	☐	☐
3 Motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables, garde d'enfants, situation de handicap • Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires, ou pour la garde d'enfants. • Déplacements de personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.	☐	☐
4 Convocation judiciaire ou administrative, démarches ne pouvant être menées à distance Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, pour se rendre dans un service public ou chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peut être réalisé à distance.	☐	☐
5 Déménagement • Déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile. • Déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'une résidence principale, ne pouvant être différés.	☐	
6 Achats, établissements culturels ou lieux de culte (au sein de mon département) *Note : Pour les personnes résidant aux frontières d'un département, une tolérance de 30 kilomètres au-delà du département est acceptée.* • Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité, pour les retraits de commandes, ou pour bénéficier de prestations de service. • Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel ouvert ou un lieu de culte.	☐	
7 Activité physique, de plein air, promenade *(dans un rayon de 10 kilomètres autour de votre domicile)* Déplacements liés à la promenade, à l'activité physique individuelle, à l'activité de plein air, aux besoins des animaux de compagnie. *Vous ne devez remplir l'attestation pour ce motif que si vous ne pouvez présenter un justificatif de domicile.*	☐	
8 Animaux de compagnie, le soir et la nuit Déplacements brefs pour les besoins des animaux de compagnie (dans un rayon de 1 kilomètre autour du domicile).		☐

Le : ....., à : ..... Signature :